

Ville de Graulhet / Service des Affaires Scolaires

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE ET PÉRI-SCOLAIRE

ENFANT

NOM

PRÉNOM

AUTRES PRÉNOMS

NÉ(E) LE

À

SEXE M F (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

NATIONALITÉ

PARENT 1 : CHEF DE FAMILLE OU REPRÉSENTANT LÉGAL

Mr, Mme, Mlle Prénom

Nom de jeune fille N°

Adresse N°

Code Postal Ville

N° téléphone Nationalité

Situation de famille Nationalité

Date de naissance

Profession

Nom de l'employeur Tél

Nombre d'enfants

PARENT 2

Mr, Mme, Mlle Prénom

Nom de jeune fille N°

Adresse N°

Code Postal Ville

N° téléphone Nationalité

Situation de famille Nationalité

Date de naissance

Profession

Nom de l'employeur Tél

Nombre d'enfants

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom Nom

Prénom Prénom

Adresse Adresse

Téléphone Téléphone

N° sécurité sociale

Nom de la caisse de sécurité sociale

Caisse d'allocations familiales

N° d'allocataire

OBSERVATIONS CONCERNANT LA SANTÉ DE L'ENFANT

.....

.....

.....

RECOMMANDATIONS

.....

.....

.....

MÉDECINS TRAITANTS Tél.

Je soussigné(e), Monsieur, Madame,
Responsable de l'enfant

Autorise le directeur à faire pratiquer sur mon enfant les interventions médicales ou chirurgicales d'urgence, sur avis du médecin consulté.

Pièce à fournir : un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture eau, EDF, téléphone ...).

Fait à Graulhet, le Signature

Précédée de la mention
« lu et approuvé »

UNE FICHE PAR ENFANT DOIT ÊTRE REMPLIE

Loi n°78/17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés »

Conformément aux dispositions de la loi 78/17 du 06/01/78, les personnes auprès desquelles sont recueillies les présentes données sont informées de l'existence d'un droit d'accès et de rectification (art 27) ; cette démarche peut être effectuée auprès du service des affaires scolaires à la Mairie de Graulhet.

Les données relatives au numéro sécurité sociale des parents et les informations concernant la santé de l'enfant ne présentent pas de caractère obligatoire ; ces éléments sont toutefois prévus en cas de situation d'urgence et sont de nature à faciliter toute démarche médicale en cas d'hospitalisation.

Le traitement informatique des dossiers d'inscription, de la facturation des restaurants scolaires et des activités péri-scolaires de la ville de Graulhet a fait l'objet d'une déclaration préalable à la Commission Nationale Informatique et Libertés ; ce traitement automatisé d'informations nominatives est conforme aux normes 27 et 33 édictées par la C.N.I.L.